

### PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU STADIUM

**Le Maire de la commune de Molsheim,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N° 009/2/2020 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant mise en œuvre des délégations du conseil municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment son article 4 ;

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1 ;

**VU** la procédure adaptée ouverte de passation du marché de travaux de rénovation du STADIUM publiée sous le n°25-69869 le 20/06/2025 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics ;

**VU** l'offre des sociétés DECOPEINT, SERQ EST SAS, SARL SUHA, STENGER PLÂTRE ET STAFF, GESITEL ROBERT, PEINTURE STYLE, REATECH, SAS PEREN HABITAT, ETANDEX, MAYART SARL ;

**CONSIDERANT** que le STADIUM sis 28 route Ecospace nécessite des travaux de rénovation ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Molsheim en est propriétaire et que de fait la charge des travaux lui incombe ;

**CONSIDERANT** que l'article L2123-1 du Code de la commande publique autorise une procédure adaptée lorsque la valeur estimée hors taxe d'un besoin est inférieure aux seuils européens ;

**CONSIDERANT** que les travaux de rénovation du STADIUM sont estimés à 350 000,00 € HT ;

**CONSIDERANT** que l'offre des sociétés MAYART, DECOPEINT, GEISTEL ROBERT, REATECH, et ETANDEX présentent un caractère économiquement avantageux et remplissent les besoins de la Ville de Molsheim ;

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

D'attribuer le marché de travaux de rénovation du STADIUM aux sociétés suivantes :

Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant HT
01	Peinture intérieure	MAYART	31 542,50 €
02	Peinture extérieure	DECOPEINT	32 880,00 €
03	Menuiseries intérieures	GEISTEL ROBERT	9 351,00 €
04	Peinture charpente métallique	<i>Infructueux</i>	
05	Faux-plafonds	REATECH	15 035,00 €
06	Revêtement extérieur des tribunes	ETANDEX	60 466,50 €

**Article 2<sup>ème</sup> :**

D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal ;

**Article 3<sup>ème</sup> :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Service des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Service des finances.
- Registre

Fait à MOLSHEIM, le 11 août 2025

Le Maire,



Laurent FURST

**Voies et délais de recours :**

*Si vous estimez que la présente décision est contestable :*

- *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux devant le Maire. En l'absence de réponse à votre recours gracieux à l'expiration d'un délai de deux mois vous avez la possibilité de former un recours contentieux (article R.421-2 du Code de justice administrative).*
- *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours contentieux, dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 STRASBOURG – Tel : 03 88 21 23 23 – courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr).*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Décision portant attribution du marché de travaux de rénovation du Stadium

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/08/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/08/2025

---

**Numéro de l'acte :** DEC60-2025 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 067-216703009-20250811-DEC60-2025-AR

---

**Date de décision :** 11/08/2025

**Acte transmis par :** Martine BARTHEL

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics